

Présents : Pierre MARTY, Luc DELRIEU, Antoine ZARAGOZA, Marie-Noëlle JEROME, Céline AZEMA (technicien)

Excusées : Marion BENOI, Marc METIFEU, Daniel ALVES DA SILVA,

Auditeurs libres : Christian DELMAS

Ouverture de séance : 18h30

- Ordre du jour :
 - Classement de parcelles dans le domaine public
 - Autorisations d'urbanisme
 - Informations diverses

1- Classement de parcelles dans le domaine public

Malgré des délibérations prises en mai et en juin, un certain nombre d'espaces n'ont pas fait l'objet d'une délibération spécifique de classement dans le domaine public communal.

La délibération de classement sera transmise au centre des impôts fonciers et cadastre afin que les numéros de parcelles soient supprimés.

Le classement porte sur les espaces suivants :

- Lotissement Marie Pauline – A1309, A1310
- Impasse Molière – C1735
- Impasse Montaigne – C1732
- Rue Albert Dreyfus – D568
- Reliquats – C1900, C1473, C1474.

2- Autorisations d'urbanisme

Bilan ADS

La différence du nombre de dossiers instruits par la commune entre 2022 et 2023 correspond à la tendance nationale.

La diminution du nombre de ventes de parcelles bâties ou non bâties a entraîné une baisse du nombre de certificats d'urbanisme (188 en 2022 contre 126 en 2023) et de permis de construire (49 en 2022 (dont 34 maisons accordées) contre 32 en 2023 (dont 15 maisons accordées)).

Le nombre de déclarations préalables est en augmentation (107 en 2022 contre 147 en 2023).

Sols argileux – informations des pétitionnaires

Une information spécifique sera notée sur chaque arrêté en conseillant fortement de réaliser une étude géotechnique et de se renseigner sur le site <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/etude-geotechnique/recommandations-et-reglementations>.

3- Informations diverses

Lotissement

Le lotissement situé au lieu-dit Couloumé et identifié dans le futur PLU comme l'OAP de Couloumé a été accordé.

PLU

L'enquête publique du plan local d'urbanisme est en cours jusqu'au 04/03/2024. Une réunion sera organisée spécifiquement pour travailler sur les modifications à apporter au PLU.

Il conviendra de règlementer les toitures de manière à ne plus avoir de toitures noires mais autoriser les toitures écologiques.

Catastrophe naturelle

La demande de catastrophe naturelle sécheresse a été faite auprès de la Préfecture pour l'année 2023.

Prochaines dates de la commission urbanisme :

- Lundi 18/03/2024
- Lundi 15/04/2024
- Lundi 13/05/2024
- Lundi 17/06/2024

Séance achevée à 19h10.